

Annexe 3

**NORMES DE CONTRÔLE DES LOTS LORS DU SCELLE**

Défauts et parasites	N° d'ordre	Tolérance maximale en % du poids			
		SE	E	A	B
Terre et corps étrangers	1	0	0,5	0,5	0,5
Difformité physiologique et blessures	2	0	0,5	1	2
Pourriture humide et mildiou	3	0	0	0,1*	0,5*
Pourriture sèche	4	0	0,1	0,5	2
Tubercules infestés de teignes, taupins, Vers et Limaces	5	0	0	5	5
Rhizoctonia solani attaque légère	6	0	5	10	15
Gale commune et gale argentée attaque légère	7	0	5	10	10
Tolérance totale de 1 à 5		0	1%	4%	6%

\* La tolérance pour le phytophthora infestants ne doit pas dépasser 1 tubercule par sac pour les classes A et B

Remarques : Les lots ne doivent pas présenter des ébauches de germes sur plus de 10% des tubercules

\* La tolérance pour les tubercules hors calibre est de 2%.

**NORMES DE PRECULTURE EN % DU NOMBRE DE PLANTS TESTES**

Classe	SE	E	A	B
Virus total (PLRV, PVY, PVA, PVX, PVS)	0,5%	1%	4%	7%
Défauts physiologiques (germes fileux)	0	0	2%	5%